

jours grossissante qui nous appartient et dont nous n'entendons pas nous départir, puisse en aucune façon souffrir de l'organisation et du maintien d'un service naval, ou en mettant à la disposition de l'Angleterre nos moyens de défense, lorsque les intérêts de l'empire, auxquels nul d'entre nous ne peut être indifférent, seront menacés ou sérieusement en danger.

Je crois que, pour des raisons sur lesquelles il est inutile d'insister, l'on a faussement interprété et complètement dénaturé la nature du service naval que le Gouvernement s'occupe en ce moment à donner au pays; je suis bien convaincu que lorsque la lumière se sera faite, que les esprits se seront apaisés, que les gens se seront soustraits à l'aveuglement et au terrorisme qu'on leur a imposés, le sentiment populaire se ressaisira et que d'un bout à l'autre du pays on proclamera que l'action du Gouvernement était juste, sage, nécessaire et tout-à-fait patriotique. Il faut bien se rappeler que relativement au service naval l'histoire comme en bien d'autres occasions, ne fait que se répéter. Tous savent que le service militaire sur terre a été pendant de longues années l'objet de sérieuse opposition et d'antipathies prononcées de la part d'un certain nombre; cependant, aujourd'hui, personne, pas même ceux qui sont le plus violemment opposés au service naval, n'entretiennent la moindre opposition au service militaire sur terre. Il suffira que la question soit posée clairement, franchement, pour que la lumière se fasse partout et je suis convaincu qu'elle se fera avant longtemps. Le service naval sera accepté, tout comme on a accepté le service de milice terrestre.

Je n'ai que quelques minutes pour dire un mot en passant de quelques-uns des autres sujets dont il est fait mention dans l'adresse. Un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, si on peut en négocier un qui soit avantageux pour le Canada, ne serait que la conséquence logique, le complément nécessaire du programme ministériel. Le Gouvernement actuel a négocié avec la France un traité de commerce qui nous procurera certainement des avantages considérables. Il a fait également avec la Belgique, l'Italie et la Hollande des arrangements commerciaux qui devront sans aucun doute contribuer à augmenter notre

commerce et aider à la prospérité du pays. L'objection faite en certains endroits contre la négociation d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis me semble plutôt inspirée par un sentiment d'amour propre froissé de la part de ceux qui ont cru trouver une cause d'humiliation pour nous dans le fait que le gouvernement de la république a jusqu'à ces années dernières refusé d'entrer en négociations avec nous à ce sujet. Refuser de négocier avec nos voisins dans le but d'accroître avec eux nos relations commerciales en ce moment, serait à mon sens une grave erreur. Il y a aujourd'hui aux Etats-Unis un sentiment très prononcé en faveur de la réciprocité; on veut la réduction du tarif américain et on désire très évidemment nouer avec nous des relations commerciales plus étendues. Il ne faut pas oublier du reste que cette fois, ce sont nos voisins qui ont fait les premières démarches et qu'ils se sont tout d'abord adressés à nous dans ce but. Il serait d'après moi tout-à-fait contraire aux intérêts nationaux de refuser d'entamer les négociations proposées. Nous pouvons d'ailleurs avoir la certitude que notre Gouvernement ne proposera pas—et en tous cas s'il le faisait nous aurions conservé notre liberté de ne pas approuver—un arrangement fiscal qui ne serait pas dans l'intérêt du pays.

La construction du chemin de fer de la baie d'Hudson est réclamée depuis un grand nombre d'années par tous les citoyens habitant les provinces de l'Ouest. Je n'ai ni la compétence ni l'expérience voulue pour exprimer une opinion sur la valeur réelle et le succès probable que l'on est en droit d'attendre de cette nouvelle voie de transport. Ce que nous savons, c'est que si les provinces de l'Ouest croient qu'il est nécessaire à leur commerce et à leur prospérité d'avoir ce chemin de fer, si elles insistent pour qu'on le leur donne, elles devront elles-mêmes en défrayer le coût; car, ainsi que tout le monde le sait, le chemin de fer devra être payé avec la vente des terres mises de côté dans ce but par le gouvernement fédéral, et ces terres sont toutes situées dans l'Ouest. En consultant le dernier rapport du département de l'Intérieur, je constate que le produit de ces ventes jusqu'à date s'élève à près de 22 millions, et si l'on ajoute à cette somme l'intérêt accru sur le produit de ces ventes, appar-